

COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ  
et des  
CONDITIONS de TRAVAIL  
Départemental

Procès-verbal de la séance du 15 avril 2019

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 15 avril 2019 de 14 h 14 à 17 h 15, sous la présidence de Madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne.

Étaient présents :

**Représentants de l'administration**

|                          |                                 |
|--------------------------|---------------------------------|
| Madame Annie FORVEILLE   | Secrétaire générale, Présidente |
| Madame Natacha L'YVONNET | Cheffe de division DIPATE       |
| Monsieur Franck MOULHIAC | Conseiller technique EPS        |

**Représentants des personnels**

|   |   |
|---|---|
| Monsieur Julien SAVI<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>      | Professeur – Collège Henri IV à Meaux<br>Secrétaire CHSCTD    |
| Monsieur Irwin CARTERON<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>   | PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre<br>La Chapelle la Reine |
| Monsieur Julien GUERIN<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>    | Professeur – Lycée Jacques Amyot à<br>Melun Secrétaire CHSCT  |
| Monsieur David HUGNET<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>     | Professeur – Lycée Auguste Perdonnet à<br>Thorigny sur Marne  |
| Monsieur Damien GUILLEN<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>   | Professeur – Lycée Gérard de Nerval à<br>Noisiel              |
| Madame Emmanuelle OTTAVI<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>  | Professeur – Lycée Joliot Curie à<br>Dammarie-les-Lys         |
| Monsieur Thierry GRIGNON<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i>  | PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à<br>Combs-la-Ville        |
| Monsieur Emmanuel MARTEAU<br><i>Fédération Syndicale Unitaire</i> | PE - BD rattaché à l'école élémentaire<br>Le Château à Nangis |
| Madame Stéphanie JEAUNEAU<br><i>Fédération de l'EN UNSA</i>       | PE – École élémentaire Olivier Métra à<br>Bois-le-Roi         |
| Monsieur Romain MAHLER<br><i>Fédération Force Ouvrière</i>        | PE – Ecole maternelle Les Régalles à<br>Savigny-le-Temple     |
| Monsieur Éric SIES<br><i>Fédération Force Ouvrière</i>            | Professeur - EREA Léopold Bellan à<br>Chamilly                |

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 14 et rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation de PV

- séance du 18 juin 2018

2 – Validation de rapport de visite

- École Camus du Mée sur Seine
- École Les Pêcheurs de Vaires sur Marne

3 – Suivi de la visite du lycée Pierre de Coubertin de Meaux

4 – Point sur les saisines du CHSCT

3 – Questions diverses

- DTA et amiante dans les écoles
- Les élèves hautement perturbateurs

**Madame la Présidente** propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

**Julien Savi** lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire [Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

**Romain Mahler** lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière [Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

**Madame la Présidente** souhaite revenir sur la limitation du champ de compétence du CHSCTA et du CHSCTD.

**Julien Savi** explique que lors du dernier CHSCTA, le recteur a dit qu'il souhaitait que les visites des lycées soient effectuées par le rectorat et que celles des écoles et des collèges soient effectuées par le département.

Sur les horaires des administratifs, **Madame la Présidente** répond que les personnels sont soumis à la loi sur la réduction du temps de travail et doivent effectuer 1607 heures. Dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, les personnels administratifs effectuent un service hebdomadaire de 41 ou 42 heures. Chaque établissement établit son propre rythme, même au sein d'une même structure, en fonction des besoins du service.

En ce qui concerne le bilan sécurité au travail, elle précise qu'il sera à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

1 – Approbation de PV

- Séance du 18 juin 2018

**Monsieur Malher** remarque une erreur concernant le nombre de votes : 9 voix au lieu de 7 sur la page 3 et la page 9 du document.

**Irwin Carteron** souhaite revenir sur les difficultés rencontrées par les directeurs d'école avec leur messagerie. Ils reçoivent sur leurs boîtes électroniques énormément de mails publicitaires, sans compter les courriels qui se perdent de façon récurrente.

**Madame la Présidente** répond qu'elle va se rapprocher des services de la DSI.

**Irwin Carteron** rappelle qu'un groupe de travail sur le harcèlement moral et le harcèlement sexuel avait été demandé lors d'une précédente séance. Or, jusqu'à présent, rien n'a été proposé. Il souligne le fait qu'il y a de plus en plus de situations de harcèlement dans les saisines alors même que les représentants des personnels ne sont pas formés sur cette question.

**Madame la Présidente** explique que pour animer un tel groupe de travail, l'intervention de personnes spécialistes est nécessaire.

**Irwin Carteron** considère que cette situation requiert un caractère d'urgence et pense qu'il est nécessaire de diffuser une plaquette d'information sur le sujet.





3

Madame la Présidente propose de soumettre le procès-verbal au vote :

|              |   |
|--------------|---|
| Contre :     | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour :       | 7 |

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications validées en séance.

## 2 – Validation de rapport de visite

### ➤ École « Camus » du Mée sur Seine

L'approbation du compte-rendu est reportée à la prochaine séance.

### ➤ École « Les pêcheurs » de Vaires sur Marne

Madame la Présidente demande si le rapport de visite appelle des observations particulières et propose de le soumettre au vote :

|              |   |
|--------------|---|
| Contre :     | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour :       | 7 |

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Thierry Grignon dit qu'il y a eu des remontées récentes sur cette école et souhaiterait pouvoir les évoquer. Certaines difficultés semblent perdurer. La collègue qui assume actuellement la direction de l'école était encore sur une décharge pleine et entière lors de cette visite ; elle est passée en demi-décharge depuis septembre 2018.

Madame la Présidente répond qu'il n'y aura pas de décharge complémentaire. Elle ajoute qu'il faut se rapprocher de l'IEN afin de rédiger un courrier à destination des parents et rappelle que les enseignants ont la possibilité de porter plainte.

## 3 - Suivi de la visite du lycée Pierre de Coubertin de Meaux.

Madame la Présidente prendra l'attache du chef d'établissement pour savoir si le DTA a bien été transmis.

## 4 – Point sur les saisines du CHSCT

### ➤ N°3 : Élémentaire l'orme aux loups de Saint Germain sur Morin

Quelques fois, la seule solution est la mutation dans l'intérêt du service. Le traitement de ces situations est difficile. Certains collègues sont parfois amenés, dans des conflits interpersonnels, à avoir des postures déviantes.

### ➤ N°24 : Maternelle l'Eau bonne de Dammartin en Goële.

La situation a été signalée plusieurs fois avant le mois de décembre auprès de l'IEN. Suites aux fiches RSST, tous les collègues ont été entendus. L'ERDC est venu deux fois. Un des deux enfants a un dossier MDPH et devrait voir un psychologue. Or, il n'y en a pas sur la circonscription. La situation va être revue.



➤ **N°31, 33, 36.1 et 37: Sur la question du remplacement**

**Madame la Présidente** rappelle que la priorité est donnée aux écoles de 3 classes et moins. Le remplacement des enseignants se fait en fonction des ressources et des priorités.

➤ **N°40 : Primaire Val fleuri de Meaux**

Une équipe éducative s'est réunie. On est dans le délai de 4 mois pour que la DASEN saisisse la MDPH.

**La FSU** annonce que les collègues de cette école ont adressé à leur IEN une déclaration d'intention de grève pour le 14 mai ; ils laissent du temps pour que la négociation préalable demandée ait lieu.

**Madame la Présidente** informe qu'il y a un emploi du temps adapté pour l'élève et qu'un PAI a été mis en place. Il y a des remontées de faits établissement et les parents ont été convoqués.

➤ **N°42 : Collège Albert Camus de Meaux**

Une commission de sécurité a été convoquée pour étudier la sécurisation du gymnase. Quelles préconisations ont été proposées à la suite de cette commission ?

**5 – Questions diverses**

➤ **DTA et amiante dans les écoles**

**Franck Mouhliac** rappelle que la DSDEN a envoyé, comme chaque année depuis 4 ans, un courrier à toutes les mairies concernant le Diagnostic Technique Amiante. Quelques mairies ont répondu qu'elles l'avaient budgétisé pour cette année. Il faut prévoir une lettre de relance en septembre 2019.

➤ **Les élèves hautement perturbateurs**

**La FSU** pointe le délai de recrutement parfois long des AVS.

**Madame la Présidente** dit que l'administration va mettre en place les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés dits « PIAL ». Dans le cadre des PIAL, au lieu d'attendre la notification MDPH, on va pouvoir recruter en amont et être ainsi plus réactifs.

**La FSU** fait remarquer qu'il serait bienvenu que les AESH puissent solliciter des stages MIN s'ils le souhaitent. Pour l'accompagnement d'élèves hautement perturbateurs, des formations sont en effet prévues pour les enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Valérie DEBUCHY

Julien SAVI



**CHSCT 15 avril 2019**

## **Déclaration FSU**

Madame la Présidente du CHSCT,  
Mesdames, messieurs

Nous sommes réunis pour ce second CHSCT de l'année et il est indispensable que les CHSCT puissent exercer leur rôle de prévention en alertant et en analysant les situations avec l'employeur, autant sur les questions concernant les locaux que sur les questions concernant les conditions de travail.

Nous refusons clairement toute limitation de notre champ de compétence : notre instance, le CHSCT départemental, est compétent aussi bien pour les lycées que pour les collèges ou pour les écoles, ainsi que pour les services administratifs. Il traite de tout sujet relevant des conditions de travail. Il y va de la garantie des droits fondamentaux des agents comme de leur confiance dans notre institution, l'Education nationale.

Notre académie est considérée comme une académie difficile pour les agents, quels que soient leur métier et leurs missions.

Les conditions matérielles aggravent les risques physiques et les risques psychosociaux. Un environnement dégradé, comme c'est le cas dans de nombreux établissements scolaires de notre académie, entraîne une démotivation qui peut aller jusqu'aux troubles physiques et psychiques.

Nous sommes trop souvent concernés par des locaux en mauvais état, inadaptés voire dangereux, dans lesquels il ne fait guère bon travailler. Il s'agit surtout de bâtiments vétustes mais un phénomène est significatif depuis quelques années : la multiplication des défauts de construction dans des bâtiments tout juste construits. Cela provient peut-être de la qualité des entreprises qui interviennent sur les chantiers, ou de défauts de conception. Le cas d'établissements récents comme le Collège Claude Monet à Bussy St Georges, ou le Collège Arnaud Beltrame de Vulaine sur Seine, sont frappants ! Nous attendons donc une politique plus exigeante de notre employeur en direction des collectivités territoriales propriétaires des locaux où nous travaillons. Il est nécessaire pour cela de donner une priorité absolue à votre mission de protection des personnels dans vos rapports avec les collectivités territoriales. Nous rappelons que les CHSCT doivent être consultés avant toute modification importante des conditions de travail et nous demandons que

les projets de construction, de reconstruction ou d'aménagement notable des bâtiments scolaires puissent nous être présentés afin que nous puissions émettre des avis et des recommandations sur ces sujets.

Dans le 1er degré, les nouvelles exigences de la circulaire mobilité vont contraindre un grand nombre d'agents à émettre un vœu large, aboutissant à leur nomination sur poste non souhaité à titre définitif. Cela va créer une nouvelle source de dégradation des conditions de travail des enseignants .

Par ailleurs, l'accueil et la scolarisation d'élèves dits « hautement perturbateurs » se généralise et multiplie les situations d'agents en grande souffrance. Si des dispositifs et protocoles permettent de mieux prendre en charge la scolarité de ces élèves, il n'en reste pas moins que des moyens réels ne sont pas toujours donnés pour soulager les équipes confrontées quotidiennement aux coups, crachats, insultes, et autres manifestations violentes anxiogènes. La publication du guide méthodologique en matière de « PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DIFFICILES AVEC DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS OU À COMPORTEMENT PERTURBATEUR » rappelle bien que « La responsabilité des chefs de service en matière de sécurité et de protection de la santé des agents placés sous leur autorité » est prévue par l'article 2-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Même si nous sommes conscients que chaque situation est singulière et relève de protocoles particuliers, cela ne dédouane pas l'employeur d'assurer un soutien réel aux équipes en terme de moyens humains et matériels : renforcement de l'équipe par des BD, saisine des autorités compétentes...

Avec la réforme du lycée, les évaluations en cours de formation viendront s'ajouter à la masse de travail invisible déjà réalisée par les personnels. La répétition de ces épreuves locales de bac dans l'année pour 2 fois pour les Premières et 1 fois pour les Terminales en plus des évaluations classiques vont mettre une pression encore plus importante sur les personnels, nécessiter de multiples réunions pour choisir les sujets, se concerter sur les barèmes, vont imposer un travail de corrections important alors que les cours et les évaluations classiques devront continuer à être assurés. Les enseignants ne seront plus maître ni de leur progression, ni de l'évaluation de leurs élèves ; avec des programmes imposés sans concertation, dans l'urgence, c'est une négation de l'essence même du métier d'enseignant qui est dénaturée voire niée.

Les réformes successives dans le premier degré déstabilisent les équipes. Les modifications régulières et rapprochées des programmes augmentent la charge de travail pour les enseignants. Cette situation leur impose de revoir trop régulièrement les contenus d'enseignements, les progressions et ne leur permet pas de travailler sur une amélioration des contenus ou sur des projets riches de sens pour les élèves. Cette situation crée un sentiment d'inutilité, une perte de repères et l'impression de ne pas pouvoir produire des contenus aboutis pour les élèves. Les annonces ministérielles de réforme du système éducatif sont aussi une grande source de préoccupation pour les enseignants. Quel avenir pour les directeurs d'école et pour l'aspect collégial du Conseil des Maîtres dans des regroupements incluant le

collège ? Les évaluations régulières imposées aux élèves entraînent une surcharge de travail et le traitement des résultats laisse penser aux enseignants que leur travail est loin d'être efficace. Ce point crée un grand sentiment de malaise et de dévalorisation professionnelle.

La réforme de la voie professionnelle, qui a déjà touché notamment le Bac Pro Gestion-Administration continue à amplifier la fermeture de nombreuses sections en réduisant drastiquement les classes et en menaçant de nombreux postes d'enseignants de LP. Les collègues payent un lourd tribut à cette réforme.

Dans le second degré, le recours accru aux contractuels (alors que les contraintes du métier exigent des personnels formés), l'augmentation des effectifs de classes, l'imposition d'une deuxième heure supplémentaire (non majorée dans le but de faire travailler davantage à moindre coût) va fragiliser encore les conditions de travail des personnels enseignants et éducatifs.

Les membres de la FSU au CHSCT s'inquiètent, également, des réformes qui touchent les services administratifs : mise en place du télétravail (sans consultation préalable de notre instance), départs à la retraite non remplacés, la fusion des académies, projet qui demande à être exposé en CHSCT.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

notre collègue Jean WILLOT est décédé. Il a mis fin à ses jours pour des raisons directement liées à l'exercice de son métier et parce qu'il s'est retrouvé seul face à la calomnie. Qui est responsable et pourquoi est-il mort ? Pour la FNEC FP-FORCE OUVRIERE les responsabilités sont à chercher dans la politique menée depuis des décennies de remise en cause de l'Ecole Publique Républicaine et des statuts des personnels. Stigmatisés, contestés dans leurs pratiques professionnelles, désavoués, remis en cause et abandonnés par la hiérarchie, ils sont de plus en plus nombreux à exprimer leur souhait de quitter le métier. Jean Willot l'a fait brutalement.

Plus généralement, la FNEC FP FO tire la sonnette d'alarme sur les réformes en cours et les conséquences sur les personnels. A ce jour ministre après ministre aucune réponse n'est apportée aux revendications des personnels. A l'inverse le gouvernement entend poursuivre la politique de destruction du statut et de l'école publique républicaine à travers les projets de lois de transformation de la Fonction publique et de l'école dite de la « confiance » qui remettent en cause le statut des personnels.

C'est à se demander ce que revêt exactement le terme « confiance » pour le ministre ?

- Museler les agents en son article 1 dans la ligne droite des lois liberticides dites « anticasseurs » ?
- Faire un beau cadeau aux écoles privées dans les articles 2 et 3 et menacer la gratuité de l'école républicaine ?
- En finir avec les écoles maternelles en encourageant d'autres structures à dispenser les 1ers apprentissages dans l'article 4 ? Alors que le recteur de Créteil a réaffirmé au dernier CHSCT A la place de l'école maternelle dans la scolarité...
- Exposer encore un peu plus les enseignants à l'inclusion systématique sans les moyens de ses ambitions par l'application de l'article 5 ? Impossible de nier d'ailleurs qu'elle est l'une des origines de la dégradation désastreuse de leurs conditions de travail.
- La fusion des établissements dans des EPSF et la création d'un statut unique qui en découlerait prévu par l'article 6 ?
- Réduire le coût d'un professeur par le recours aux contrats précaires (AED) dans l'article 14 en lieu et place des enseignants recrutés statutairement par concours ?

Voilà où nous en sommes réellement, rendre enfin rentable l'éducation Nationale, en finir avec cette ligne budgétaire qui coûte « un pognon de dingue » sans rien rapporter. Voilà le fantasme inavoué qui viendrait faire tomber enfin la barrière privé/public, qui en terminerait avec les statuts particuliers et laisserait les mains libres à un gouvernement cupide.

Et dans le même temps, la destruction des CHSCT va permettre de passer sous silence l'aggravation des conditions de travail de tous.

Sur la question de la réforme de la voie professionnelle, très débattue, il nous apparaît que des ambitions affichées sans moyen... ne demeurent qu'illusion. En effet la co-intervention est un objectif louable, plein d'intérêt, apportant une réponse aux élèves s'interrogeant sur la nécessité d'utiliser les enseignements généraux dans le milieu du travail. Ce qui pourrait avoir pour vocation de populariser des matières avec lesquelles souvent les élèves de la voie professionnelle sont en rupture. Mais l'idole du diktat économique gouverne encore ! Pourquoi la co-intervention devrait-elle se faire en divisant le nombre d'heures d'enseignement en Lettres et Mathématique au lieu de l'accroître ?



La réduction de l'enseignement purement disciplinaire se fera au détriment de l'éveil culturel offert à des élèves parfois en carence. Il est difficile de concilier la découverte du théâtre de l'absurde avec le référentiel de maçonnerie ou d'aborder les niveaux de langues dans le référentiel de métallerie... si ce n'est en évitant soigneusement des objectifs trop ambitieux pour la co-intervention.

Plus localement, notre organisation syndicale demande à Mme la DASEN à ce que la répression à l'encontre de tous ceux qui en toute honnêteté ont décidé de ne pas faire passer les évaluations CP cesse. Cette chasse aux sorcières inacceptable suscite de vives inquiétudes chez les enseignants tant la menace de se faire sanctionner est présente. Nous vous rappelons que le fait que des enseignants ne se soient pas saisis des évaluations nationales proposées par le ministère ne signifie pas qu'ils n'ont pas évalué leurs élèves. D'autant que ces enseignants qui, statutairement, évaluent déjà tout au long de l'année. Ce serait envoyer un signe fort aux enseignants de la confiance que vous leur portez que de rien n'ajouter à leur dossier.

Que dire également du droit à la mutation qui année après année voit ses modalités toujours plus restrictives ? Là encore c'est un pan du statut des enseignants qui s'effrite, celui du droit à la mobilité et au choix de son poste. « Vous irez où on vous dira d'aller ! » voilà en substance ce qui plane pour les PE contraints de faire le mouvement : les bloquer sur des écoles qu'ils n'auraient pas choisies ou les déplacer au gré des besoins pendant une même année. Quelle est la considération de l'employeur pour ces enseignants ?

Mais les administratifs ne sont pas en reste : horaires de travail à la carte, pression sur la charge de travail à accomplir sont aussi à l'origine de conditions de travail plus difficiles.. Nous vous demandons de passer une note de rappel à ce sujet : les heures de travail sont différents pour un gestionnaire et pour un personnel géré par le conseil départemental ; la spécificité du décompte horaire des jours fériés est de 7 heures et non de 0h ; le temps du repas est déduit du temps de travail alors que les agents sont encore à la disposition de l'établissement. Là aussi la réglementation doit être appliquée !

Enfin, nous vous avons demandé à deux reprises de nous présenter le bilan de la sécurité au travail comme le prévoit l'article 61 du décret 82-453 modifié. Celui-ci doit faire apparaître l'état de l'installation des registres obligatoires dans tous vos services. Sans nul doute que nous serons encore loin des 100%. Majoritairement les collègues n'ont jamais entendu parler d'un registre de santé et de sécurité au travail malgré nos relances répétées auprès de vous et des IEN. Comment les agents placés sous votre responsabilité peuvent-ils vous faire remonter les difficultés de leurs conditions de travail s'ils ne savent pas qu'ils peuvent le faire et comment le faire ? Le bilan de santé et sécurité au travail est nécessairement tronqué et déconnecté par rapport à la réalité.

Rappelons également que cette prérogative vous revient et vous ne pouvez en aucun cas vous en décharger sur les directions d'école, déjà accablées et qui voient eux aussi un horizon bien sombre se profiler avec les fusions des écoles.

Alors, au vu de tous ces éléments, nous vous demandons, madame la DASEN de bien vouloir prendre en compte les remontées des agents placés sous votre responsabilité et de tout mettre en œuvre pour leur garantir des meilleures conditions de travail et une considération institutionnelle indispensables à la restauration leur identité professionnelle.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous et une bonne séance.